

Regroupement Pédagogique BOUZEL-VASSEL

TARIFS DES SERVICES DE L'ALSH

Année scolaire 2021-2022

Fixés par délibération du Comité Syndical du 05.05.2021

Cantine et pause méridienne

Quotient Familial	Prix pour un repas et pause méridienne
Inférieur ou égal à 400,00 €	3.68 €
Supérieur à 400,00 € et inférieur ou égal à 800,00 €	3.98 €
Supérieur à 800,00 € et inférieur ou égal à 1200,00 €	4.15 €
Supérieur à 1200,00 €	4.26 €

Un tarif particulier égal au prix d'une période de garderie selon le Q.F est appliqué pour les enfants qui doivent apporter leurs repas en raison d'intolérances alimentaires (selon PAI). Tarif « adultes » = 4,88€ par repas
Facturation d'un montant de 10,00 € supplémentaire (hors prix repas) aux familles qui n'inscrivent pas les enfants normalement à la cantine et qui ne les récupèrent pas pendant la pause méridienne. Aucune modification ne sera acceptée, sauf l'annulation pour raisons médicales. Dans ce cas, il conviendra de prévenir l'agent de service, avant 9h00, dès le premier jour d'absence (qui ne sera pas décompté), et de lui fournir le certificat médical sous 48 h.

Garderie périscolaire

Garderie périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Quotient Familial	Une période (matin ou soir)	Réduction si 2 périodes fréquentées par jour (matin et soir)
Inférieur ou égal à 400,00 €	1.35 €	- 0.20 €
Supérieur à 400,00 € et inférieur ou égal à 800,00 €	1.45 €	- 0.30 €
Supérieur à 800,00 € et inférieur ou égal à 1200,00 €	1.50 €	- 0.35 €
Supérieur à 1200,00 €	1.55 €	- 0.40 €

Garderie du mercredi

Quotient Familial	Mercredi matin	Repas midi pour mémoire
Inférieur ou égal à 400,00 €	8.50 €	3.68 €
Supérieur à 400,00 € et inférieur ou égal à 800,00 €	9.00 €	3.98 €
Supérieur à 800,00 € et inférieur ou égal à 1200,00 €	9.50 €	4.15 €
Supérieur à 1200,00 €	10.00 €	4.26 €

⇒ « Pénalités retardataires »: montant de 10.00 € supplémentaire (hors coût période garderie) par enfant si les familles dépassent de 5 minutes l'horaire de fermeture de la garderie, et de 20.00 € (hors coût période garderie) par enfant au-delà de 15 minutes de retard.

⇒ concernant le service de garderie du mercredi, une annulation ne sera possible que sur justificatif médical. Sans ce document, le prix de garde sera facturé.

⇒ maintien du « PASS services ALSH » applicable depuis la rentrée de septembre 2020 pour les services de l'ALSH BOUZEL-VASSEL (garderie périscolaire et pause méridienne), dans les conditions suivantes : Pour les familles qui n'utilisent que très ponctuellement les services ou dont le ou les enfant(s) quittent la structure en cours d'année et qui n'atteignent pas un montant annuel total égal au seuil de recouvrement des factures, des frais de gestion seront appliqués.

Ce « PASS services ALSH » d'un montant forfaitaire de 15.00 € par famille concernée sera facturé en fin d'année scolaire ou au départ de l'enfant.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat du syndicat (Mairie de BOUZEL) au 04.73.68.11.67 ou par mail à bouzel.mairie@orange.fr